

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A : M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 26 avril 2010 à 18h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (188-04-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (189-04-2010);
3. Avis de motion – règlement (#472) - travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout, de réfection de pavage, de bordures et trottoirs, en totalité ou en partie, sur plusieurs rues de la ville- programme de renouvellement des conduites (PRECO) (190-04-2010);
4. Modification de la résolution numéro 613-12-2009 – nomination de monsieur Jean-Guy Sénécal – membre de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes (191-04-2010);
5. Modification de l'organigramme de la Direction des ressources humaines et création d'un poste régulier – conseiller en gestion des dossiers d'invalidité – Direction des ressources humaines (192-04-2010);
6. Fin d'emploi – dossier # 104019 – Direction du loisir et vie communautaire (193-04-2010);
7. Autorisation de signature – entente de règlement du grief G2006-020 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. (194-04-2010);
8. Adoption de soumission – réfection d'asphalte diverse (195-04-2010) ;

9. Adoption de soumission – services professionnels d'un ingénieur-conseil – plans et devis pour les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout, de fondation de rues, de trottoirs, de bordures et de pavage sur plusieurs rues (PRECO) (196-04-2010);
10. Adoption de soumission – achat d'un camion à ordures à chargement latéral (197-04-2010);
11. Adoption de soumission – achat d'un chargeur sur roues (198-04-2010);
12. Adoption de soumission – entretien horticole d'aménagements paysagers (199-04-2010) ;
13. Refus – demandes de modification réglementaire – agrandissement d'un projet de développement résidentiel initié à Bois-des-Filion, rétablir la valeur commerciale à la zone 9065-57 (rue Napoléon) et la requalification du 918, rue Sarrazin, en garderie (200-04-2010);
14. Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-123 modifiant le règlement de zonage 1001 – augmentation du nombre maximal de logements par terrain dans la zone 0464-91 (projet résidentiel « Héritage sur le parc ») (201-04-2010);
15. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-123 (202-04-2010) ;
16. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (203-04-2010) ;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée (204-04-2010).

Donné à Terrebonne, ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2010.

Judith Viens, avocate  
Assistante-greffière

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
26 AVRIL 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 26 avril 2010 à 18h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant Paul Asselin, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Michel Morin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille et Messieurs les conseillers Marc Campagna et Jean-Guy Sénécal.

**RÉSOLUTION NO : 188-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 189-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 190-04-2010**

**Le conseiller Michel Morin** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout, de réfection de pavage, de bordures, de trottoirs, en totalité ou en partie, dans le boulevard des Seigneurs, le boulevard de Terrebonne, la montée Masson, les rues Armand-Corbeil, Arthur-Sanscartier, Belcourt, Bissonnette, Brière, Champlain, Chartrand, du Curé-Cloutier, Léo-Delorme, du Carrefour, du Curé-Comtois, Gagnon, Hall, Jacques-Cartier, John-F.-Kennedy, Léon-Martel, Léveillé, Luc, Samson, McKenzie, Monique, Montcalm, Ouimet, Paul-VI, Philias-Mathieu, Piché, Rochon, Saint-François-Xavier, de la Soméca, Saint-Antoine, Saint-Michel, Théberge et Thérèse et prévoyant un emprunt au montant de 19 263 000 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 191-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Monsieur Jean-Guy Sénécal membre de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes en remplacement de Monsieur Frédéric Asselin.

**QUE** la résolution numéro 613-12-2009, adoptée le 14 décembre 2009, soit et est modifiée en conséquence.

**ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 192-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, et autorise la création d'un poste de Conseiller en gestion des dossiers d'invalidité à la Direction des ressources humaines.

**QUE** la rémunération soit fixée provisoirement à la classe 3 de la grille salariale des employé(es) cadres de la Ville de Terrebonne.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder aux changements requis dans les descriptions de fonction et à procéder au recrutement nécessaire, le tout suivant la recommandation CE-2010-402-REC du Comité exécutif du 21 avril 2010.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 193-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

Suivant la recommandation CE-2010-408-REC du Comité exécutif du 21 avril 2010, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne met fin à l'emploi de l'employé portant le numéro de dossier 104019 considérant son incapacité à fournir une prestation normale et régulière de travail à la Ville de Terrebonne.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 194-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement du grief numéro G2006-020 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., le tout suivant la recommandation CE-2010-380-REC du Comité exécutif du 14 avril 2010.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 195-04-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'asphalte diverse (SOU-2010-47) ;

**ATTENDU QUE** huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 avril 2010 à 11h01, à savoir :

Maskimo Construction inc.	175 238,44\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	183 562,97\$
Les Asphaltes J. Dumont inc.	186 525,94\$
Pavage des Moulins inc.	193 298,44\$
Constructions Anor (1992) inc.	233 397,28\$
Pavages Chartrand inc.	235 626,56\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	291 217,50\$
Routek Construction inc.	337 214,06\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 avril 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-409-REC du Comité exécutif du 21 avril 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **MASKIMO CONSTRUCTION INC.**, datée du 13 avril 2010, pour la réfection d'asphalte diverse, pour un montant de 155 250\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0110 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 196-04-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout, de fondation de rues, de trottoirs, de bordures et de pavage sur plusieurs rues (SOU-2010-39) ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 mars 2010, à savoir:

Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.	
Honoraires professionnels (plans et devis)	701 250\$
Surveillance	573 750\$
BPR-Triax	
Honoraires professionnels (plans et devis)	780 000\$
Surveillance	638 000\$

**ATTENDU QUE** le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 1,08 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. et un pointage de 0,94 à la firme BPR-Triax, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

**ATTENDU QUE** le Conseil ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

**ATTENDU QU'**il est préférable de mandater uniquement pour les plans et devis et d'octroyer un mandat de surveillance ultérieurement lorsque l'envergure des travaux sera connue ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-410-REC du Comité exécutif du 21 avril 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil pour la réalisation des plans et devis pour des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et/ou d'égout, de fondation de rues, de trottoirs, de bordures et de pavage sur plusieurs rues, pour un montant de 701 250\$ (taxes en sus).

**QUE** ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 472 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 197-04-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un camion à ordures à chargement latéral (SOU-2010-51) ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 avril 2010, à savoir :

Groupe Gemec inc.	126 142,87\$
9103-8034 Québec inc. (Ginove)	127 852,38\$ <i>non conforme</i>

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Groupe Gemec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 avril 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-381-REC du Comité exécutif du 14 avril 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **GROUPE GEMEC INC.**, datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, pour l'achat d'un camion à ordures à chargement latéral, pour un montant de 111 754,48\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 469.

**QUE** l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 469 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 198-04-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un chargeur sur roues (SOU-2010-58) ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 avril 2010 à 11 h 03, à savoir :

Nortrax Québec inc.	222 109,78\$
Hewitt Équipement ltée	225 750,00\$
Camions Lussicam Trans-Canada inc.	231 176,47\$ <i>non conforme</i>
Strongco Équipement	243 358,50\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Nortrax Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 avril 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-383-REC du Comité exécutif du 14 avril 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 6 avril 2010, pour l'achat d'un chargeur sur roues, pour un montant de 196 775\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 469.

**QUE** l'acceptation de cette soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 469 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 199-04-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers – option un (1) an ou option trois (3) ans (SOU-2010-01);

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

SOUSSIONNAIRES		Bordereau « A » Secteur « I »	Bordereau « B » Secteur « II »	Bordereau « C » Secteur « III »
Frontières Jardins	Option 1 an	<b>35 946,57\$</b>	<b>45 367,34\$</b>	<b>29 229,60\$</b>
	Option 3 ans	107 839,71\$	136 102,02\$	87 688,80\$
Groupe Nicky (178001 Canada inc.)	Option 1 an		57 667,56\$	
	Option 3 ans		173 002,68\$	
Multifleurs Plus enr.	Option 1 an	59 910,96\$	91 278,07\$	48 716,02\$
	Option 3 ans	180 972,40\$	275 722,72\$	147 155,97\$
Paysages Lanaudière inc.	Option 1 an	61 976,84\$	85 141,61\$	50 395,86\$
	Option 3 ans	190 062,30\$	260 791,47\$	154 547,30\$
Entreprises Daniel Robert inc.	Option 1 an	85 528,03\$	111 228,76\$	65 984,98\$
	Option 3 ans	259 063,17\$	340 133,65\$	200 373,94\$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Frontières Jardins s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-349-REC du Comité exécutif du 7 avril 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **FRONTIÈRES JARDINS**, datée du 10 février 2010, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, le tout pour un montant de 31 846,35\$ (taxes en sus) pour le secteur I (Terrebonne), de 40 192,55\$ (taxes en sus) pour le secteur II (Lachenaie) et de 25 895,55\$ (taxes en sus) pour le secteur III (La Plaine).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0052C1 émis par l'assistant-trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 200-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite aux recommandations CE-2010-267-REC, CE-2010-268-REC et CE-2010-270-REC du Comité exécutif, refuse les demandes de modification réglementaire suivantes :

- 1) de modifier le zonage applicable au lot numéro 2 920 366 du cadastre du Québec afin d'y permettre l'extension d'un projet résidentiel unifamilial soit la forme de quatre (4) terrains desservis par la Ville de Bois-des-Filion, et ce, du fait de l'affectation « industrielle » anticipée à la limite Est du terrain;

- 2) d'ajouter les classes d'usage A, B, C, F et I, à la zone 9065-57 afin de rétablir la valeur commerciale du 3615, rue Napoléon;
- 3) la requalification du 918, rue Sarrazin, en garderie.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 201-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-123 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, tel que modifié par le règlement numéro 1001-085, afin d'augmenter le nombre maximal de logements par terrain dans la zone 0464-91 (projet résidentiel « Héritage sur le Parc »).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 10 mai 2010 à 19h30.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 202-04-2010**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, tel que modifié par le règlement numéro 1001-085, afin d'augmenter le nombre maximal de logements par terrain dans la zone 0464-91 (projet résidentiel « Héritage sur le Parc »), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 203-04-2010**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2010;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 15 avril 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 44 suivants :

- 1. D10-0667 / 2954, rue de Montpellier / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 286 452 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 2. D10-0718 / 2995, rue de Montpellier / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 286 390 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 3. D10-0661 / 147, rue de Nîmes / Constructions Martin Cousineau  
Lot 4 286 443 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 4. D10-0700 / 154, rue de Nîmes / Sylco Construction Inc.  
Lot 4 286 435 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 5. D10-0706 / 112, rue de Versailles / Sylco Construction Inc.  
Lot 4 397 697 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**6. D10-0834 / 731, rue du Rubis / Construction Médiane Inc.  
Lot 4 310 048 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**7. D10-0833 / 800, rue du Rubis / Construction Médiane Inc.  
Lot 4 310 044 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**8. D10-0818 / 812, rue du Rubis / Construction Médiane Inc.  
Lot 4 310 042 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**9. D10-0824 / 818, rue du Rubis / Construction Médiane Inc.  
Lot 4 310 041 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**10. D10-0802 / 2427, rue des Callas / Habitation K.B.  
Lot 4 139 255 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**11. D10-0697 / 3617, avenue des Roseaux / Habitation K.B.  
Lot 4 139 238 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**12. D10-0789 / 3635, avenue des Roseaux / Habitation Clo-Bel Inc.  
Lot 4 139 235 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

**13. D10-0593 / 3671, avenue des Roseaux / Habitation K.B.  
Lot 4 139 229 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

14. **D10-0540 / 1181, rue de l'Abricotier / Construction Monarck Inc.**  
**Lots 3 988 985 et 3 988 998 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

15. **D10-0692 / 1211, rue de l'Abricotier / Les Habitations D.M.**  
**Lots 3 988 988 et 3 988 995 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

16. **D10-0688 / 1401, rue de l'Abricotier / Les Habitations D.M.**  
**Lot 3 988 966 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

17. **D10-0737 / 2633, rue de l'Aubier / Les Constructions Lacourse**  
**Lots 4 186 227 et 4 186 214 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

18. **D10-0775 / 4, rue de Bordeaux / Les Entreprises Francesco Massella Inc.**  
**Lot 4 436 387 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

19. **D10-0749 / 21, rue de Bordeaux / André Benoit**  
**Lot 4 436 422 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

20. **D10-0731 / 46, rue de Bordeaux / Construction Ri-Mar Inc.**  
**Lot 4 436 412 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, conditionnellement au dépôt et à la validation d'un plan bonifié visant à favoriser la participation du bâtiment à l'ensemble et accepte le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

21. **D10-0723 / 33, rue de Fronsac / Construction J. Coache Inc.  
Lot 4 436 483 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

22. **D10-0709 / 34, rue de Margaux / Sylvain Boivin  
Lot 4 436 360 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

23. **D10-0716 / 77, rue de Margaux / Construction Ri-Mar Inc.  
Lot 4 436 379 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

24. **D10-0703 / 124, rue de Margaux / Construction Ri-Mar Inc.  
Lots 4 436 375 et 4 436 435 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur, et le plan d'implantation illustrant la préservation des arbres et l'engagement du demandeur à s'y conformer.

25. **D10-0779 / 385, rue du Grand-Héron / Groupe Platinum Construction 2001  
Lot 4 459 742 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

26. **D10-0738 / 212, rue Saint-André / Jean St-Yves  
Lot 2 441 835 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour la rénovation du bâtiment principal :

- le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal en clin de bois vertical par un clin de bois horizontal à feuillure, de couleur « ivoire »;
- de repeindre les cadres de fenêtres et encoignures de couleur « noir » et les fenêtres de couleur « blanc ».

27. **D10-0612 / 938, rue Saint-Louis / Sylvie Breton  
Lots 2 438 871 et 2 438 869 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la rénovation d'une verrière, le devis descriptif soumis par le demandeur.

- 28. D10-0676 / 9, place du Bois-Clair / Sylvie Granger  
Lots 3 302 682 et 3 377 373 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 29. D10-0669 / 274, rue de Briançon / Construction Voyer Inc.  
Lot 4 271 650 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 30. D10-0674 / 295, rue de Briançon / Construction Voyer Inc.  
Lot 3 849 870 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 31. D10-0683 / 300, rue de Briançon / Construction Voyer Inc.  
Lot 3 849 862 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 32. D10-0684 / 2510, rue du Cardinal / Denis Vigneault  
Lot 3 496 487 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un garage détaché, tel que soumis par le demandeur.

- 33. D10-0719 / 420, place de l'Estérel / Benoit Poitras  
Lot 2 922 172 du cadastre du Québec (anciennement le lot : 52-164 paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne)**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 34. D10-0838 / 253, rue de l'Estran / Barbara Fleming  
Lot 2 575 300 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement, tel que soumis par le demandeur.

- 35. D10-0502 / 2155, montée Gagnon / Benoit Guénette  
Lot 2 919 351 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la construction d'un garage isolé, le croquis soumis par le demandeur.

- 36. D10-0762 / 558, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 3 895 684 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 37. D10-0734 / 624, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 3 895 700 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 38. D10-0770 / 677, avenue des Grands-Prés / Gestion Mym  
Lot 3 895 727 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale, tel que soumis par le demandeur.

- 39. D10-0451 / 896, rue Latour / Pierre-Luc Defoy  
Lot 2 915 264 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, le plan de construction réalisé par Lalancette Architecture.

- 40. D10-0573 / 7591, boulevard Laurier / Pierre Beauregard  
Lots 1 887 037, 1 887 038 et 1 887 039 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour un agrandissement résidentiel (ajout d'une verrière), le plan soumis par le demandeur.

- 41. D10-0801 / 550, avenue de la Pommeraie / Marc Bonneville  
Lot 3 315 938 du cadastre du Québec (anciennement le lot: 36-301, paroisse Saint-Louis-de-Terrebonne)**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un projet d'agrandissement (pièce de séjour au-dessus du garage), tel que soumis par le demandeur.

- 42. D10-0554 / 4, rue de Rousset / Construction Voyer Inc.  
Lot 4 271 646 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Les Créabitations N. Perron Inc.

- 43. D10-0763 / 5060, rue du Sépale / Nathalie Larivée  
Lot 3 496 766 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant un bâtiment agricole dans la cour arrière, tel que soumis par le demandeur.

**44. D10-0595 / 2540, rue Ouellette / Sergio Abbruzzese  
Lots 1 885 871, 1 885 872 et 1 885 873 du cadastre du  
Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour un agrandissement résidentiel, le plan soumis par le demandeur.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 204-04-2010**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier

---